

# Comment télédéclarer?

Télédéclaration - Partenaire EDI

**Partenaire EDI**

Partenaire EDI: HARVEST

Dénomination \*: HARVEST SA

N° d'habilitation \*: 7500903

Pays: FRANCE

Voie: 9 square Moncey

Numéro Type de voie Voie \*

Compl. adresse:

Lieu dit / Hameau:

CP - Commune \*: 75009 - Paris

\* Saisie obligatoire

**Informations de connexion**

Saisissez ici vos identifiants de connexion au partenaire EDI : ils seront utilisés pour l'envoi et le suivi de vos télédéclarations.

Login: 203307

Mot de passe: xxxxxxxx  Afficher

[Identifiants oubliés ?](#)

Ok Annuler

Saisissez ici vos identifiants de connexion au service. **Le login est votre n° de client** indiqué sur les emails ClickImpôts que vous recevez.

**Harvest est un partenaire EDI**, habilité à transmettre les déclaration à la DGFIP, c'est pourquoi vous retrouvez ses éléments d'identification ici.

**Vous avez perdu vos identifiants ?**  
Cliquez ici, vous serez redirigé vers la page d'information ClickImpôts.

## Etape 1 : contrôler le dossier

C'est **une anomalie bloquante**, cela veut dire que vous ne pouvez pas envoyer votre déclaration ! Pas de panique, ClickImpôts vous explique ce qui doit être corrigé.

Les messages précédés d'une loupe permettent d'attirer votre attention sur des points particuliers. Il n'y a **aucun risque de rejet**, ce sont juste des informations complémentaires.

**Cette étape est primordiale pour la poursuite de votre télédéclaration.**

Plus aucune anomalie ? On passe à la suite...

## Etape 2 : valider le dossier

[Monsieur BONTANT] [Déclarations Revenus 2015] [Exemple.cim]

GENERAL > DECLARATIONS > AUDIT > RESULTATS > ANALYSE & CONSEILS > ENVOYER TELEDECLARATION > SUIVRE TELEDECLARATION

Etape 1 : contrôler — Etape 2 : valider — Etape 3 : envoyer

Tranche des travaux concernée	820/830	Première tranche de travaux
Montant des dépenses	820/830	25 000,00 €
Date de début de la période d'amortissement	820/830	1-9-2008
Total des déductions pratiquées en 2015 au titre de l'amortissement	840	6 933,00 €
▼ 2044 - Récapitulatif		
Propriétés rurales et urbaines - Total global des recettes	F	15 100,00 €
Propriétés rurales et urbaines - Total global des frais et charges	G	14 133,00 €
Propriétés rurales et urbaines - Total global des intérêts d'emprunt	H	300,00 €
Propriétés rurales et urbaines - Résultat global (F - G - H - I)	J	667,00 €
Immeubles spéciaux - Résultat global (P + 5M + U)	5S	0,00 €
Résultat global annuel (E + J + 4D + 5E + 5P + 5S)	420/630	667,00 €

Vous devez visualiser l'ensemble des informations contenues dans la déclaration ↑

Je valide les données ci-dessus et j'accepte les [CGU](#) du service

← PRÉCÉDENT    ▶ SUIVANT

Vérifiez bien **toutes les informations présentées**, ce sont celles qui seront transmises à l'administration

Déroulez l'ensemble de la déclaration en vous servant de l'ascenseur.

Toutes les informations sont correctes, cliquez ici.

**Une erreur ? Pas de problème !**

Rectifiez l'information avant de revenir sur cet écran pour valider la déclaration.

Au moindre changement dans le dossier, n'oubliez pas de revalider ici pour pouvoir télédéclarer.

Si le contenu est conforme, vous pouvez aller à l'étape suivante !

## Etape 3 : envoyer le dossier

Vous effectuez un dépôt réel, la déclaration est envoyée à la DGFIP.

La déclaration de test permet de valider l'intégralité de la chaîne de transmission jusqu'à la DGFIP. **Elle n'est pas considérée comme une déclaration réelle.** Si vous utilisez cette fonction, n'oubliez surtout pas d'envoyer votre déclaration en mode réel.

Cliquez sur « **ENVOYER** », l'envoi va être effectué. Un message de confirmation de dépôt apparaît à l'écran et un récapitulatif vous est adressé.

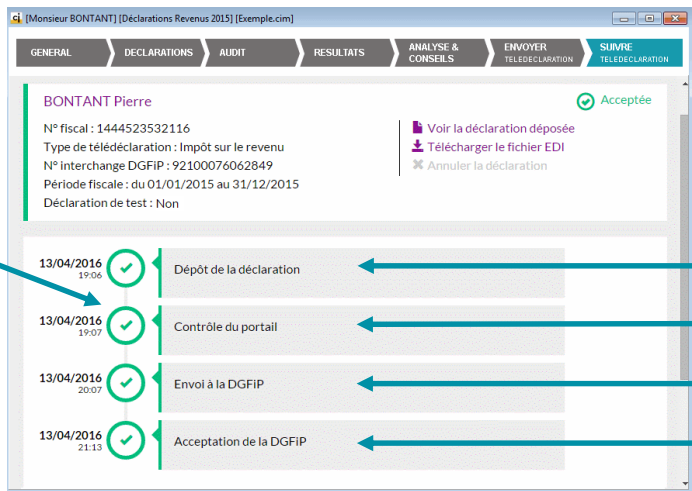
## Etape 4 : suivre la télédéclaration

Vous avez télédéclaré à l'aide du portail Harvest, vous pouvez suivre l'évolution de la déclaration directement depuis votre dossier, en allant dans l'espace « Suivre Télédéclaration »

Liste des dépôts effectués : tous les dépôts sont affichés, permettant de voir ce qui a été fait sur le dossier. Les dossiers sont présentés du plus récent au plus ancien.



En cliquant sur une déclaration, vous accédez à son suivi détaillé, en temps réel. Vous savez exactement à quelle étape se trouve la déclaration.



La coche verte signifie que l'étape a été passée avec succès

- La déclaration a été réceptionnée par le portail et va être traitée
- La déclaration est analysée par le portail
- La déclaration a passé avec succès le contrôle du portail et a été envoyée à la DGFiP
- La déclaration a été acceptée par la DGFiP

Le portail ou la DGFIP a rejeté votre déclaration ? Rien de grave !  
**Un message précise l'origine de l'erreur pour vous aider à la corriger, avant de renvoyer la déclaration.**  
 Si toutefois vous avez besoin de l'aide de l'Assistance, communiquez-leur votre code client ainsi que le détail de l'erreur.

Vous recevrez également par mail des notifications à chaque étape importante du suivi de la télédéclaration.

16/04/2016 12:11	✓	Dépôt de la déclaration
16/04/2016 12:12	✓	Contrôle du portail
16/04/2016 13:15	✓	Envoi à la DGFIP
16/04/2016 14:12	✗	Rejet de la DGFIP 16/04/2016 14:12:57 : Déclaration IR rejetée 1008TG servi ou 1008TS servi sans revenu correspondant. Code Erreur : 879 (Rejet Message)

### Gestion des crédits de télédéclaration

Vous pouvez visualiser les crédits de télédéclaration qui vous sont alloués à tout moment, dans la barre de menu « Télédéclaration » > Voir mes crédits disponibles

#### Remarque :

Si vous effectuez une télédéclaration avec le même numéro fiscal (IR) ou le même numéro SIRET (TDFC) qu'une télédéclaration antérieure (**rejeu suite à un rejet, déclaration corrective...**), aucun crédit ne sera consommé.

Portail fiscal

Crédits

1 consommé

100 disponibles

Un crédit consommé correspond à une télédéclaration acceptée

Un crédit disponible peut être utilisé immédiatement

## Déclarations correctives

Vous pouvez effectuer autant de dépôts que vous le souhaitez, pour un même dossier, du moment que la campagne fiscale n'est pas terminée. **L'administration fiscale prendra toujours en compte la dernière déclaration déposée.**

A savoir :

Si vous télédéclarez un dossier une nouvelle fois, c'est l'ensemble des formulaires qui sera émis de nouveau et qui annulera et remplacera les précédents. Par exemple, pour un dossier IR, si vous corrigez l'annexe n°2044, le formulaire principal n°2042 et tous les autres formulaires complémentaires ou annexes seront également envoyés. **Il est donc indispensable de contrôler à nouveau l'ensemble des formulaires avant l'envoi.**

## Déclaration rejetée après la date limite de dépôt

La réponse de la DGFIP peut intervenir entre 2h et 5 jours après votre dépôt, vous pouvez donc recevoir la réponse alors que la date limite de dépôt est dépassée. Dans ce cas, la DGFIP vous autorise à déposer une **déclaration corrective dans les 5 jours à compter de la réception du rejet.**